



Note d'information

ABSENCES DE LICENCES ET NOUVELLES DISPOSITIONS RELATIVES A LA FEUILLE DE MARQUE

Destinataires : Ligues Régionales, Comités Départementaux, Arbitres et OTM CF et HN

Nombre de pièces jointes : 0

- Information**
- Diffusion vers : Arbitres et OTM CF et HN**
- Echéance de réponse :**

Certaines dispositions liées à la feuille de marque évoluent à compter du 15 octobre 2016 :

1. Vérification des licences

Si le marqueur renseigne la feuille de marque au regard de la liste des joueurs et des licences fournies par les entraîneurs, en l'absence de commissaire, il appartient à l'arbitre de vérifier les licences, de contrôler la pièce d'identité des joueurs sans licence et de signer au verso de la feuille de marque la note concernant les joueurs sans licence dont l'identité a été vérifiée. Une case à cocher est prévue pour faciliter ce contrôle sur l'e-Marque.

2. Absences de licences

En cas d'absence de licence, le joueur doit présenter une pièce d'identité pour pouvoir participer à la rencontre. L'arbitre attestera avoir contrôlé ce document au verso de la feuille de marque dans la case "Réserves" (voir ci-dessous).

Il est rappelé que "par sa signature de la feuille de marque, l'entraîneur confirme l'exactitude, la véracité et la sincérité des éléments déclaratifs fournis".

Sur la feuille de marque papier, à l'instar de l'e-Marque, il n'est plus demandé de faire signer les joueurs sans licence. La signature de la feuille de marque par l'entraîneur au recto et celle de l'arbitre dans le cadre "Réserves" au verso suffisent. A la place du numéro de licence sera écrit "LNP" pour "Licence Non Présentée" (cette indication apparaît sur e-Marque).

Sur e-Marque, après la prochaine mise à jour débloquant cette obligation, les capitaines ne signeront plus au verso de la feuille de marque dans la case "Réserves" dans les cas d'absence de licences. La procédure sera identique à la feuille de marque papier.

Consignes à appliquer en cas d'absence de licence selon le niveau de la rencontre :

Niveau	Documents à fournir	Pièces d'identité à fournir	Signature des joueurs au recto de la feuille	Inscription au dos de la feuille de marque	Signature du premier arbitre au dos de la feuille de marque
LNB (ProA ProB)	Fax de qualification même en présence de licence	oui (photocopie possible)	Non*	oui	oui
LFB – NM1	Attestation FFBB d'autorisation de jouer conseillée si pas de licence	oui	Non*	oui	oui
Espoirs ProA	Aucun	oui	Non*	oui	oui
Championnats de France et autres niveaux inférieurs	Aucun	oui	Non*	oui	oui

* feuille de marque papier : inscrire "LNP" pour "Licence non présentée"

* e-marque : case "licence non présentée" à cocher

Pièces d'identité autorisées : Passeport, Carte nationale d'identité, Permis de conduire, Carte de

scolarité, Carte professionnelle, Carte de séjour. Les photocopies sont tolérées uniquement en LNB.

Notation à l'arrière de la feuille dans la case "Réserves" : Noter : « OBSERVATIONS : Le joueur n°15 de l'équipe A, à défaut de licence, a présenté une pièce d'identité ». Cette annotation est contresignée par l'arbitre.

3. Présentation de Duplicata de licences

Il est rappelé qu'un licencié est autorisé à fournir le duplicata officiel de sa licence accompagné d'une pièce d'identité en lieu et place de sa licence. Dans ce cas, son numéro de licence sera inscrit sur la feuille de marque et l'annotation "LNP" ne sera pas notée dans cette case de la feuille papier et l'onglet "licence manquante" de l'e-marque ne sera pas coché. Le verso de la feuille de marque ne sera pas annoté pour signaler l'absence de la licence.

Par contre, les photos sur smartphones, les photocopies numériques ou papier ne sont pas admises pour remplacer pièces d'identité (sauf LNB), licences ou duplicatas.

4. Suppression de l'adresse des Officiels

Sur la e-Marque et au dos de la feuille de marque papier, l'adresse des Officiels ne doit plus être mentionnée. Seuls les Nom, Initiale du Prénom, Club et Numéro de licence doivent être renseignés.

5. Défaillance d'e-Marque

L'annotation doit se faire dans la case "Réserves" de la feuille de marque papier utilisée en secours, en commençant par : "OBSERVATION : l'e-Marque n'a pu être utilisée pour le motif suivant : ..."

Ne pas écrire dans le paragraphe "Incidents" car cela provoque l'ouverture d'un dossier disciplinaire. La commission sportive jugera de l'opportunité d'éventuelles suites à donner.

Contact	Mail : bvauthier@ffbb.com	Tél. : 06.99.97.81.96
Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Bruno VAUTHIER Responsable Service Formation des Officiels Chantal JULIEN Responsable technique HNO	Patrick BEESLEY DTN et Directeur Général	Thierry BALLESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2016-10-11 OFFICIELS - Absences de licences et dispositions nouvelles relatives à la feuille de marque.docx	